
SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME IV

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, *président* ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, *secrétaires* ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuelan, Jean-Paul Chambriard, William Chery, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaire-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Léchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 31), 2992 (tome XIII), et in-8° 895.

Sénat : 95 et 96 (annexe n° 23) (1985-1986).

Loi de Finances - Automobiles - Industrie - Industries chimiques - Machines-outils - Sidérurgie - Textile.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	7
I. LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE	7
<i>A. UNE REPRISE DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL...</i>	7
<i>B. ... QUI N'A PAS PERMIS D'ENRAYER L'EROSION DES EFFECTIFS INDUSTRIELS</i>	8
<i>C. L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES</i>	9
II. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL	10
DEUXIEME PARTIE : L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS	11
I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE	11
<i>A. UN MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT PLUS SENSIBLE A LA CONJONCTURE</i>	11
1) La baisse de la production	11
2) La chute des ventes en France	11
3) L'accroissement du taux de pénétration des voitures étrangères	12
4) La diminution des exportations	12

B. UNE DEGRADATION DES RESULTATS FINANCIERS QUI N'A PAS FREINE L'EFFORT DE MODERNISATION DES CONSTRUCTEURS	13
1) Des pertes financières importantes.....	13
2) La poursuite de l'effort de modernisation.....	13
3) Les plans sociaux	14
II. LA SIDERURGIE	16
A. LES RESULTATS POUR 1984 ET LE PREMIER SEMESTRE 1985	16
B. LA POURSUITE DU PLAN ACIER.....	16
1) Les restructurations.....	16
2) La fermeture de certains sites	17
C. L'EVOLUTION DE L'EMPLOI ET LE DISPOSITIF SOCIAL MIS EN ŒUVRE	17
III. LES INDUSTRIES MECANIQUES.....	18
A. LE PLAN PRODUCTIQUE	18
B. LE PLAN MACHINE-OUTIL.....	19
IV. LA FILIERE ELECTRONIQUE	20
A. LE BILAN DU PLAN « FILIERE ELECTRONIQUE.....	20
1) L'amélioration des résultats.....	20
2) L'accroissement des concours publics	21
B. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS INDUS- TRIELLES	21
V. L'INDUSTRIE TEXTILE	21
A. UN SECTEUR QUI DEMEURE FRAGILE MALGRE LES EFFETS BENEFIQUES DU PLAN DE 1981.....	22

1) La baisse de la consommation et de la production	22
2) Le ralentissement des performances du commerce extérieur	22
3) Une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi	23
B. LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT	23
VI. L'INDUSTRIE CHIMIQUE	25
A. LA POURSUITE DE L'ASSAINISSEMENT EN 1984	25
B. LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES DU SECTEUR	26
1) Les restructurations	26
2) La situation des entreprises publiques du secteur	26
VII. LA CONSTRUCTION NAVALE	27
A. L'AGGRAVATION DE LA CRISE	27
1) Un phénomène mondial	27
2) Le déclin de la France sur le marché mondial	28
B. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DES CHANTIERS FRANCAIS	28
1) L'application du plan de mars 1984	28
2) L'incertitude subsiste sur l'avenir de la construction navale française	29
VIII. L'INDUSTRIE DU MEUBLE	30
A. UN MARCHE NATIONAL DEPRIME	30
B. LA RELEVÉ PASSE PAR L'EXPORTATION	31

TROISIEME PARTIE : L'INDUSTRIE DEFAVORISEE DANS LE PROJET DE BUDGET POUR 1986	33
I. UNE DIMINUTION DRASTIQUE DES CREDITS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE.....	33
II. DES MESURES FISCALES EN FAVEUR DES ENTRE- PRISES QUI NE FAVORISERONT PAS LA RELANCE DE L'IN- VESTISSEMENT	36
<i>A. LES PRINCIPAUX AMENAGEMENTS FISCAUX.....</i>	36
<i>B. DES NOUVELLES TAXES SUR L'ENERGIE QUI VONT PENALISER LES ENTREPRISES.....</i>	36
1) La taxe sur le fuel lourd	37
2) La taxation du gaz industriel.....	37
CONCLUSION	38

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi de finances pour 1986 illustre la volonté du Gouvernement de stopper la progression des dépenses de l'Etat, qui ne progressent que de 3,6% par rapport à 1985, soit à un rythme inférieur à celui du P.I.B. (6,1%). Si les priorités demeurent clairement affichées – formation, recherche, culture, sécurité – l'industrie est sacrifiée sur l'autel de la rigueur : les crédits du redéploiement industriel, hors services communs, diminuent en effet de 15,7% par rapport à 1985. Le Gouvernement considère que la restauration des comptes des entreprises, notamment publiques, et la stabilisation des charges sociales permettent de réduire les aides qui leur sont consenties par l'Etat.

Votre rapporteur ne partage pas ce point de vue, et déplore cette rigueur dans un secteur qui doit impérativement se moderniser. Il estime que les entreprises demeurent encore fragiles financièrement et qu'elles n'auront pas les moyens de réaliser l'objectif de modernisation fixé par le Gouvernement. En outre, ce budget ne permettra pas de rattraper le retard pris sur nos grands concurrents étrangers, et donc de bénéficier de la reprise mondiale.

Il cumule en effet deux inconvénients : un déficit public important et l'absence de mesures directes en faveur de l'investissement productif. Enfin, s'il comporte une série d'allègements fiscaux allant dans le sens d'une réduction des prélèvements obligatoires, il institue une nouvelle taxe sur le gaz industriel et augmente celle sur le fuel lourd, ce qui contribuera à la hausse des charges des entreprises.

En définitive, ce budget de pénurie risque de limiter la politique industrielle au sauvetage d'entreprises défaillantes ou de secteurs boiteux. Cette pénurie s'avère particulièrement préoccupante face à la subsistance de gros points noirs tels que Renault, la sidérurgie ou la construction navale.

Votre commission regrette ce manque d'ambition pour l'industrie française.

PREMIERE PARTIE :
LA SITUATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

I. LA CONJONCTURE INDUSTRIELLE

A. UNE REPRISE DE L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL...

L'investissement industriel a repris en 1984, marquant ainsi un renversement par rapport aux tendances observées au cours des années précédentes.

Selon les comptes de l'I.N.S.E.E. l'investissement industriel a connu une augmentation en volume de + 7,2% en 1984 par rapport à 1983, succédant à des évolutions négatives (- 7,1% en 1981, - 7,6% en 1982, - 2,4% en 1983).

Ce redressement est imputable principalement au secteur des biens intermédiaires -qui avait été particulièrement touché dans le passé (- 14,3% en 1981, - 17,4% en 1982)- alors que les biens d'équipement professionnel connaissent une évolution certes positive, mais de moindre ampleur (+ 2,8% en 1984).

Selon l'enquête sur les investissements de l'industrie à laquelle l'I.N.S.E.E. a procédé en juin 1985 auprès des chefs d'entreprise, ceux-ci escomptent en 1985 une augmentation de l'investissement industriel en volume de 6% par rapport à 1984. Comme précédemment, la croissance serait plus importante pour les grandes entreprises de plus de 500 salariés (+ 10%) que pour les petites de moins de 100 salariés (- 8%).

Les estimations avancées varient selon les secteurs industriels considérés : dans l'agro-alimentaire, une baisse importante (- 9%) en volume est attendue, après la forte croissance constatée en 1984 ; dans les biens intermédiaires, une croissance de 10% est prévue (contre + 18% en 1984), qui a été révisée en hausse par rapport à l'enquête du mois de mars ; les biens d'équipement professionnel (et notamment la mécanique) devraient connaître une progression de l'investissement de 12% en volume, la même prévision étant effectuée pour l'année 1986.

Pour le matériel de transport terrestre, les industriels escomptent une hausse de l'investissement de 6% en volume. Les entreprises produisant des biens de consommation font état d'une prévision de croissance de l'investissement de 5% qui recouvre des évolutions contrastées, voire divergentes selon les secteurs.

B. ... QUI N'A PAS PERMIS D'ENRAYER L'EROSION DES EFFECTIFS INDUSTRIELS

La conjonction de gains de productivité élevés et d'un volume de production progressant moins rapidement n'a pas permis d'éviter une érosion assez forte des effectifs industriels (-3,4% en 1984).

En 1984, 142 000 emplois ont été supprimés contre 116 000 en 1983. Les réductions d'effectifs affectent presque toutes les branches de l'industrie, les branches de niveau technologique élevé parviennent toutefois à mieux préserver leurs emplois (parachimie, pharmacie, électronique ou presse édition).

Pour 1985, le rythme d'érosion des effectifs ne devrait pas s'infléchir sensiblement ; en glissement annuel, l'I.N.S.E.E. prévoit une baisse de l'emploi industriel de 2,2%.

C. L'AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES

La poursuite du rétablissement de leurs résultats, consécutif à l'amélioration du taux de marge, a permis aux entreprises d'atteindre les niveaux d'épargne et d'endettement les plus favorables depuis le second choc pétrolier. Les derniers résultats définitifs sont relatifs à l'année 1984 et issus du rapport sur les comptes de la Nation.

La part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée est passée de 24,4% en 1983 à 25,9% en 1984 (25,3% en 1979). Toutefois, l'amélioration constatée en 1984 est due à la décélération des charges salariales, dont la part dans la valeur ajoutée est revenue de 70,4% en 1983 à 68,6% (68,9% en 1979). Cette évolution provient elle-même du ralentissement de la hausse du taux de salaire horaire et de nouveaux gains de productivité, nettement supérieurs à ceux de 1983. D'une année à l'autre, la charge des salaires a baissé à hauteur de 1,4 point de valeur ajoutée, celle des cotisations sociales de 0,4 point seulement. Cette évolution a surtout bénéficié aux entreprises industrielles.

En proportion de la valeur ajoutée, le prélèvement dû aux impôts sur le revenu s'est stabilisé (3%) ainsi que le versement des dividendes nets.

Les frais financiers ont absorbé depuis 1981 une part croissante de la valeur ajoutée (10,2%, 7,4% en 1979). En effet, la modération du recours au crédit, en 1983 et surtout en 1984, a été compensée jusqu'en 1984 par l'enchérissement du coût réel du crédit : ainsi, pour le crédit à court terme, le taux d'intérêt réel est passé de 4 à 6,5% entre fin 1983 et fin 1984.

En définitive, c'est l'amélioration du taux de marge des sociétés et donc la décélération des charges salariales qui est à l'origine du redressement de leur épargne brute : le taux d'épargne passe de 9,7% à 11,5% en 1984.

En 1985, la diminution des taux d'intérêt réels a contribué à consolider cette amélioration de la situation financière des entreprises. Cependant, la pression de la concurrence des entreprises étrangères, qui ont plus de souplesse et de marge de manoeuvre pour intégrer dans leurs prix la baisse des coûts mondiaux, risque de peser sur la compétitivité des entreprises françaises.

II. LE SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL

La situation des entreprises nationalisées en 1982 vient de faire l'objet d'un excellent rapport (1) de la commission des Finances du Sénat.

Il ressort de cette étude particulièrement intéressante que si ces entreprises publiques ont amélioré leurs résultats financiers depuis 1982 en raison d'une amélioration de la conjoncture internationale, elles ont cependant pris du retard par rapport à leurs concurrents étrangers et ponctionnent les contribuables et le marché financier.

La plupart des groupes industriels publics –à l'exception de la sidérurgie et des charbonnages– s'étaient assignés pour objectif le retour à l'équilibre financier en 1985 et force est de constater que quatre groupes sur sept présentent des résultats positifs cette année, alors que seule

(1) Rapport d'information sur le contrôle des entreprises publiques : secteur public industriel élargi en 1982 (A.N. n° 8, 1985-1986), présenté par MM. Maurice Blin, Jacques Chamant, André Fosset et Henri Torre.

la C.G.E. (Compagnie générale d'électricité) était en équilibre en 1982 et que, pour la première fois, la somme des bénéfiques dégagés par les sept entreprises est positive de 2,068 milliards de francs.

Mais le rapport souligne que les groupes industriels nationalisés n'ont plus, en 1984, qu'un lointain rapport avec la configuration existant au moment de leur entrée dans le secteur public, en raison des nombreuses restructurations intervenues en trois ans. Il y a eu des « camouflages » et surtout des « transferts de pertes » qui diminuent les performances ; c'est ainsi que Pechiney s'est débarrassé du gouffre de ses aciers spéciaux et de sa chimie ou que Rhône Poulenc a cédé ses engrais.

En outre, les performances actuelles tiennent, pour certaines d'entre elles, à la bonne conjoncture mondiale. Les auteurs du rapport citent à cet égard Saint-Gobain qui estime que « 66% de son résultat net sont dus à son activité hors métropole » ou les présidents de Pechiney et Rhône Poulenc qui imputent le redressement de leurs comptes à hauteur de 160% à l'amélioration de la conjoncture.

Le rapport met également en cause la stratégie industrielle du gouvernement qu'il qualifie de « logique d'arsenal » et qui a exclu les groupes français des grandes alliances internationales, ce qui constituera un handicap pour l'avenir. Les groupes étrangers seront mieux placés pour affronter un retournement de la conjoncture qui ne peut être exclu pour les prochains exercices.

Enfin, le rapport dénonce le manque de transparence financière des concours financiers publics et note qu'outre les 50 milliards de dotations en capital accordés depuis 1981, près de 6 milliards de prêts participatifs ont été distribués à des taux particulièrement avantageux pour certains (Rhône Poulenc reconnaît avoir bénéficié de prêts à 4,9%).

De plus, la nationalisation a favorisé un recours accru des groupes publics au marché financier. Ces groupes se sont dotés d'instruments privilégiés d'accès à l'épargne grâce aux titres participatifs et aux certificats d'investissement introduits en 1983 (près de 9 milliards de francs d'émissions ont été réalisés à ce titre de 1983 à 1985).

Au total, la ponction exercée sur le marché financier par le secteur public a été considérable puisque 65% de son financement a été assuré par l'emprunt.

Enfin, en matière d'emploi, les groupes nationalisés en 1982 ont réduit leurs effectifs de 2,41% par rapport à 1984, soit dans les mêmes proportions que le secteur privé, selon les statistiques publiées par le Haut conseil du secteur public.

DEUXIEME PARTIE :
L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX SECTEURS INDUSTRIELS

I. L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

A. UN MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT PLUS SENSIBLE A LA CONJONCTURE

1) La baisse de la production

En 1984, la production française de voitures particulières a totalisé 2 713 289 unités en baisse de 8,3% comparativement à 1983 (2 960 823 unités).

Cette production a été réalisée à concurrence de 1 429 138 unités par la Régie Renault et 1 284 151 unités par le groupe Peugeot S.A.

Au cours du premier semestre 1985, 1 352 723 voitures ont été produites par les constructeurs français.

A l'exception d'Automobiles Peugeot, dont la production s'inscrit en hausse de 4,3%, les marques accusent des diminutions sensibles des volumes comparativement au premier semestre de référence. Il en résulte une diminution globale de 6,3%.

2) La chute des ventes en France

Après avoir dépassé au cours des deux années 1982 et 1983 le seuil des deux millions d'unités, le marché automobile français a accusé en 1984 une baisse sensible du nombre des immatriculations, totalisant sur l'année 1 757 673 unités.

Les marques françaises ont globalement enregistré une dégradation de leur position commerciale.

De 1982 à 1984, la part de marché détenue par les constructeurs français est revenue de 69,4% à 64,1% représentant une baisse en volume de 299 644 unités (- 21%).

L'évolution par marque est cependant apparue très contrastée, Renault voyant ses immatriculations diminuer de 23% au profit de Peugeot qui devient leader national avec 33,1% du marché.

Au sein du groupe Peugeot S.A., seules les immatriculations d'Automobiles Peugeot se sont accrues (+ 5,4% par rapport à 1983 et + 21,4% par rapport à 1982).

Au cours du premier semestre 1985, le marché de la voiture particulière a totalisé 895 888 unités à comparer à 903 043 unités sur le semestre correspondant de 1984. Seul le groupe Peugeot a enregistré une progression de ses ventes en volume (+ 17%), Renault diminuant ses immatriculations de 6,6%.

3) L'accroissement du taux de pénétration des voitures étrangères

Le taux de pénétration des marques étrangères sur le marché automobile français, qui était resté stable entre 1970 et 1980 aux environs de 21% s'est fortement accru depuis cette date pour s'établir à 35,9% en 1984.

Au cours du premier semestre 1985, la part de marché détenue par les marques allemandes, et plus particulièrement des filiales des constructeurs automobiles américains (Ford-Werke et Opel-General Motors) qui ont à l'origine bénéficié d'un différentiel d'inflation important entre le mark et le franc et qui ont poursuivi leur stratégie de pénétration du marché français en pratiquant des prix très concurrentiels.

Les marques italiennes ont pour leur part accru leur taux de pénétration entre ces deux dates de 1,5 point (6,8% du marché total en 1984 à comparer à 5,3% en 1980).

4) La diminution des exportations

En 1984, Renault a exporté 55,2% de sa production française, les exportations de voitures particulières totalisant 840 908 unités, en retrait de 10,3% sur 1983.

Au cours du premier semestre 1985, les exportations totales du constructeur ont été de 481 519 unités, soit 2,3% de moins qu'au premier semestre 1984, représentant 6 685 véhicules.

De son côté, le groupe Peugeot S.A. a exporté 688 775 voitures particulières en 1984 (+ 1,9%) et 345 934 au cours du premier semestre 1985, en baisse de 0,3% par rapport à la même période de 1984.

B. UNE DEGRADATION DES RESULTATS FINANCIERS QUI N'A PAS FREINE L'EFFORT DE MODERNISATION DES CONSTRUCTEURS

1) Des pertes financières importantes

De même qu'en 1983, les constructeurs automobiles français ont enregistré des pertes financières en 1984.

Le résultat net négatif du groupe Renault pour l'exercice s'est établi à 12,5 milliards de francs. La perte consolidée avant impôt de la seule branche automobile a totalisé 9,8 milliards de francs.

Le groupe Peugeot S.A. a enregistré pour sa part une perte nette de 341 millions de francs (1 116 millions de francs hors effet carry back) à comparer à une perte de 2 590 millions de francs en 1983.

Ces pertes se sont accompagnées d'un accroissement du niveau d'endettement des deux constructeurs (40 milliards de francs pour Renault et 17 milliards de francs pour P.S.A.).

En dépit de la dégradation de leur situation financière, les deux constructeurs automobile ont consenti ces dernières années des efforts importants d'investissement.

2) La poursuite de l'effort de modernisation

En 1984, le groupe Renault a globalement maintenu son effort en investissant 8,758 milliards de francs, préservant ainsi le développement de sa gamme de produits et la modernisation de son appareil industriel et commercial.

Les investissements corporels du groupe Peugeot S.A. ont totalisé sur l'année 4,027 milliards de francs, en progression de près de 10% sur ceux de 1983.

Pour mener à bien leurs programmes de modernisation de l'outil de production et de renouvellement de leur gamme de produits, les deux constructeurs ont bénéficié de l'aide des pouvoirs publics.

Ainsi, un prêt du Fonds industriel de modernisation d'un montant de 750 millions de francs a été attribué à Renault en 1983 pour la modernisation de ses usines de Flins et de Boulogne Billancourt à l'occasion de la sortie de la Supercinq. De même, le groupe Peugeot S.A. a bénéficié d'un prêt du F.I.M. de 700 millions de francs pour ses opérations de modernisation sur les centres de Poissy et Metz Borny.

En 1985, 3 milliards de francs ont été versés à la Régie, sous la forme d'avances sur fonds de dotation.

Pour sa part, Peugeot S.A. a obtenu début 1985 un prêt de 500 millions de francs du F.I.M. pour la modernisation de l'usine Citroën d'Aulnay-sous-bois, à l'occasion de la sortie d'un nouveau véhicule.

3) Les plans sociaux

L'effectif total inscrit de la Régie Renault au 31 décembre 1984, s'élevait à 98 153 personnes à comparer à 102 528 personnes au 31 décembre 1983.

La baisse des effectifs (- 4,2%) ainsi opérée a pour l'essentiel résulté des départs réalisés dans le cadre d'une convention du Fonds national pour l'emploi (F.N.E.) qui ont intéressé 3 072 personnes.

Au terme du premier semestre 1985 l'effectif inscrit de la Régie est de 91 788 personnes.

Afin de rétablir l'équilibre des comptes à l'horizon 1987, le constructeur a annoncé une série de mesures de redressement et son intention de réduire ses effectifs à 77 000 personnes fin 1986.

Cette réduction devrait permettre à l'entreprise d'atteindre un niveau de productivité comparable à celui de ses principaux concurrents (de l'ordre de 14 véhicules par an et par personne).

Conséquence du plan d'allègement des effectifs accepté par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux en 1983, le nombre des salariés inscrits d'Automobile Peugeot (y compris Talbot et Cie) a pour sa part diminué de 5,1% en 1984 pour s'établir en fin d'année à 76 294 personnes.

Chez Automobiles Citroën, les effectifs ont diminué de 4 151 personnes (sous l'effet notamment de départs en pré-retraite F.N.E.) pour atteindre 39 904 personnes au 31 décembre. Les mesures de licenciement autorisées en 1984 pour un total de 1 950 personnes ne porteront leur plein effet qu'en 1985.

Au terme du premier semestre 1985, l'effectif total inscrit d'Automobiles Peugeot s'établissait à 71 165 personnes y compris les personnels du centre de Talbot Poissy (Talbot et Cie : 12 150 personnes). Celui d'Automobiles Citroën s'élevait à la même date à 38 873 personnes.

Des réductions d'effectifs devraient être enregistrées d'ici la fin de l'année touchant certains établissements d'Automobiles Peugeot (usines de Lille et La Rochelle) et les unités d'Automobiles Citroën en région parisienne (départ de personnels dans le cadre d'une convention O.N.I.).

Votre commission considère que l'industrie automobile, dans un marché peu favorable, dispose d'atouts certains pour l'avenir. Elle fournit en effet des produits de qualité puisque les constructeurs ont continué à investir et se sont engagés depuis 1982 dans un processus de renouvellement de leur gamme pour satisfaire les besoins de la clientèle et enrayer la diminution de leurs ventes. Mais il est indispensable de poursuivre cet effort pour améliorer encore les modèles français, notamment de haut de gamme.

Par ailleurs, force est de constater que le bouleversement des méthodes de production qui s'est traduit par une simplification des processus de fabrication exige une diminution importante de la main d'oeuvre dans l'industrie automobile. C'est ce qu'ont compris nos concurrents –américains et italiens notamment– qui ont procédé à des réductions drastiques d'effectifs (– 30% aux Etats-Unis). Votre commission tient à souligner que le retard pris par la France à cet égard pourrait être très préjudiciable pour l'avenir. Le rapport Dalle avait fait état de 80 000 suppressions d'emplois à effectuer d'ici 1988 –soit près de 25% des effectifs–. Or il semble que les constructeurs ne disposent pas d'une liberté de gestion suffisante dans ce domaine. L'amélioration de notre productivité, qui devrait au minimum progresser de 7% par an, passe par la flexibilité de l'emploi.

Votre commission insiste sur la nécessité de prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour sauvegarder ce secteur vital de notre économie, et rappelle l'automobile a dégagé en 1984 un excédent commercial de 30 milliards de francs.

II. LA SIDERURGIE

A. LES RESULTATS POUR 1984 ET LE PREMIER SEMESTRE 1985

La production d'acier est passée de 17,58 millions de tonnes en 1983 à 19 millions de tonnes en 1984 (+ 8,1%) et s'élève à 9,96 millions de tonnes pour le premier semestre 1985. Le chiffre d'affaires du secteur s'est élevé à 57,9 milliards de francs en 1984, en progression de 17,3% par rapport à l'année précédente.

Quant au solde des échanges extérieurs, il s'est à nouveau amélioré en 1984 par suite de l'accroissement plus fort des exportations (+ 16,5%) que des importations (+ 3,2%) qui ont respectivement atteint 9,1 millions de tonnes et 6,9 millions de tonnes.

Les deux groupes nationalisés ont encore affiché 15,7 milliards de francs de pertes en 1984, soit 8 milliards de francs pour Sacilor et 7,6 milliards de francs pour Usinor. L'objectif des deux groupes est de réduire leurs pertes de moitié en 1985.

B. LA POURSUITE DU PLAN ACIER

1) Les restructurations

Le plan acier du 29 mars 1984 s'est poursuivi et un certain nombre de restructurations sont intervenues cette année :

- la création d'Unimétal et Ascométal, détenues à 51% par Sacilor et à 49% par Usinor, et regroupant l'ensemble des actifs des deux groupes dans les domaines respectivement des produits longs en acier courant et des produits longs en aciers spéciaux de construction. La concrétisation juridique de ce double regroupement s'achève en 1985 ;

- le regroupement au sein d'Usinor Chatillon des activités de la division Chatillon d'Usinor (Usine d'Isbergue) et d'Usinor Inox (production d'aciers plats spéciaux) ;

- la reprise d'une partie des activités de Creusot-Loire par Usinor, avec création d'une filiale Creusot-Loire Industrie,

- la reprise par Usinor de l'activité de gros tubes soudés de Vallourec et la prise de contrôle de la société Valexy, producteur de petits tubes.

2) La fermeture de certains sites

La liste des usines françaises condamnées à l'horizon 1987, en attente depuis le plan acier de mars 1984, est désormais publique.

C'est ainsi que seront fermées un certain nombre d'usines au titre du plan général de restructuration de la sidérurgie communautaire, auxquelles s'ajoute la suppression de 750 000 tonnes annuelles supplémentaire de « production maximum possible » (C.P.M.P.). La délégation française a accepté ces nouvelles fermetures cet été pour avoir le droit d'octroyer encore 10 milliards de francs d'aides nouvelles à Usinor et Sacilor. Les deux sites sacrifiés sont Trith-Saint Léger (Unimétal) et Pompey (Ascométal). Sont en outre annoncées les fermetures de Hagondange, Joeuf, Villerupt et Hautmont qui emploient encore près de 5 000 salariés au total. Face à la colère des intéressés, il a été précisé que ces usines ne seraient pas arrêtées tant que de nouveaux emplois n'auraient pas été créés sur place, ce qui rend aléatoire la réalisation du calendrier européen.

De grands choix restent à faire tant en matière d'investissements que de maintien des sites. Votre commission s'inquiète de cette situation et voit venir avec appréhension la compétition européenne qui s'engagera le 1^{er} janvier prochain. Elle émet le voeu que le gouvernement prenne ses responsabilités et fasse connaître clairement le résultat de ses arbitrages.

C. L'EVOLUTION DE L'EMPLOI ET LE DISPOSITIF SOCIAL MIS EN ŒUVRE

Les effectifs de la sidérurgie ont diminué entre 1983 et 1984 de 6,2% (soit 5 655 personnes) et s'élèvent à 85 000 personnes (contre 157 629 en 1974).

Une nouvelle convention générale de protection sociale a été signée le 24 juillet 1984. Elle a été complétée par des conventions financières qui ont été signées le 13 mars 1985.

La principale nouveauté de la convention 1984 par rapport à celle qui avait été conclue en 1979 est l'introduction du congé dit de formation-conversion. Ce dispositif prévoit la possibilité pour les salariés en sureffectif, qui n'ont pas l'âge requis pour bénéficier des mesures d'âge, de se voir attribuer un congé formation-conversion d'une durée maximum de 2 ans, avec le maintien de 70% de leur revenu antérieur.

Ce nouveau dispositif relève de la responsabilité principale des entreprises. La prise en charge par l'Etat d'une partie du coût de ces congés formation-conversion s'effectuera dans le cadre de conventions signées avec les entreprises. Elle sera au maximum de 30% des sommes versées au titre des rémunérations et de 50% des dépenses de formation.

III. LES INDUSTRIES MECANIQUES

Compte tenu de son rôle indispensable dans la modernisation de l'appareil de production, l'évolution du secteur de la mécanique fait l'objet d'une attention soutenue depuis deux ans, puisqu'il constitue le champ d'application privilégié du programme productique engagé en octobre 1983.

Avec un chiffre d'affaires global de 186 milliards de francs, les industries mécaniques ont maintenu en 1984 un excédent appréciable dans leurs échanges extérieurs (19 milliards de francs), ce qui les place parmi les industries qui ont le solde positif le plus important (après la construction automobile et l'agro-alimentaire).

Par ailleurs, les indications disponibles sur la situation financière de ces industries font apparaître en 1984 un certain redressement ainsi qu'une volonté de modernisation des équipements ; les investissements se sont élevés à 7,8 milliards de francs.

Seule l'évolution de l'emploi n'est pas satisfaisante puisque les effectifs ont chuté de 5,5% par rapport à 1983 (518 000 personnes).

A. LE PLAN PRODUCTIQUE

Tenant compte de la fragilité des positions de l'industrie française dans le domaine de la productique et de l'enjeu que constitue la présence, dans notre pays, d'une industrie d'équipements de haute-technologie pour l'automatisation des industries manufacturières, le programme productique a pour objectif de permettre à l'industrie française de suivre le rythme de croissance du marché mondial des matériels relevant de la productique et, si possible, de le devancer en améliorant la couverture du marché intérieur et la proportion des exportations.

Dans cette perspective, ce programme s'appuie sur des contrats de développement visant à structurer l'offre française pour lui permettre d'affronter, dans de meilleures conditions de compétitivité, la concurrence étrangère.

Outre des crédits de politique industrielle, ces contrats comportent la mise en oeuvre de prêts participatifs technologiques du Fonds industriel de modernisation (F.I.M.) et d'aides à l'innovation de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (A.N.V.A.R.) et, en contrepartie, des apports de la part des actionnaires des entreprises et des concours à long et moyen terme de leurs partenaires financiers habituels.

Le programme productique comporte aussi plusieurs autres volets :

- des opérations pilotes destinées à constituer une vitrine de l'offre française de matériel productique,

- des fonds régionaux d'aide au conseil, dont la création a été généralisée en 1984 à l'ensemble des régions,

- la procédure MECA (machines et équipements de conception avancée). Cette procédure, destinée aux P.M.I., permet à l'entreprise de bénéficier d'une assistance technique gratuite de l'A.D.E.P.A. (1), de pouvoir restituer le matériel après mise à l'essai en cas d'échec, de recevoir une subvention d'équipement,

- les pôles régionaux de productique : ces pôles productiques sont destinés à fédérer les différentes initiatives régionales en matière de productique et à assurer la promotion, auprès des P.M.I. de la région, de nouvelles technologies.

Votre commission regrette de n'avoir pu disposer d'un **bilan chiffré** de l'application de ce plan.

B. LE PLAN MACHINE OUTIL

Adopté en décembre 1981, le plan machine-outil avait pour objectif de faire prendre à ce secteur le virage technologique indispensable à sa survie et à son renouveau. A cette fin, il définissait une stratégie comportant quatre volets : la réorganisation des structures industrielles, une politique de formation, un programme d'innovation technologique et une stimulation du marché intérieur.

Ce plan s'est traduit par un certain nombre de restructurations positives qui ont permis notamment la constitution du pôle « machines

(1) ADEPA : Agence pour le développement de la production automatisée.

lourdes » M.F.L., la consolidation de quelques P.M.I. familiales sur des créneaux bien ciblés, la modernisation de l'outil de production ou l'affirmation d'un producteur français de commandes numériques. Mais, parallèlement, le plan a échoué sur la restructuration d'H.E.S. et pour la constitution du pôle de regroupement tournage-centres d'usinage prévu avec Intelautomatisme. Enfin, les résultats sont insuffisants en ce qui concerne l'effort de recherche et de formation.

Au total, ce plan n'a pas permis le redressement du secteur qui demeure fragile. Dans un contexte international certes défavorable (la production mondiale a chuté de 50% si l'on tient compte de l'évolution du dollar) le marché français ne s'est pas amélioré. La demande intérieure de machines outils est passé de 5,3 milliards de francs en 1981 à 4,7 milliards de francs en 1983, puis à 4,8 milliards de francs en 1984, soit un recul en volume de l'ordre de 30%.

Les investissements ont chuté de 5,9% en 1982 et 1,9% en 1983. Les effectifs sont passés de 18 984 en 1981 à 13 715 en 1984, contrairement à l'objectif de stabilisation visé par le plan.

Votre commission déplore cet échec, compte tenu des sommes engagées en 3 ans : 4,5 milliards de francs, dont 2 milliards de francs de prêts du F.D.E.S. et 1 milliard de commandes de l'éducation nationale.

IV. LA FILIERE ELECTRONIQUE

A. LE BILAN DU PLAN « FILIERE ELECTRONIQUE »

1) L'amélioration des résultats

Avec une progression moyenne de 18,5% en valeur, soit plus de 10% en monnaie constante, l'industrie électronique-informatique a poursuivi et accentué en 1984, dans un contexte économique général difficile, sa croissance. Son chiffre d'affaires évalué à 161 milliards de francs, représente aujourd'hui 4,2% du P.I.B. marchand, contre 3,4% en 1980 et 2,6% en 1970. Il équivaut à 3,7% du P.I.B. total (marchand + non marchand).

Corrélativement, malgré l'accentuation de l'effort de productivité (+ 8,5% en 1984) nécessaire au maintien de nos positions compétitives face à la concurrence internationale, cette forte croissance a permis la création nette d'environ 5 000 emplois en 1984 (+ 1,7%). Les effectifs sont donc passés de 301 200 personnes en 1981 à 312 700 en 1984.

Les résultats du commerce extérieur, après la dégradation de 1982 (- 2,6 milliards de francs) sous la poussée notamment des importations de biens grand public et de matériels informatiques et de bureau, ont consolidé en 1984 le redressement opéré en 1983 où le déficit extérieur avait pu être réduit de - 11 milliards de francs en 1982 à - 5 milliards de francs. Pour 1984, le solde du commerce extérieur est de - 5,2 milliards de francs.

Au total, le bilan du plan « filière électronique » 1982-1986 est satisfaisant.

2) L'accroissement des concours publics

Du point de vue des interventions de l'Etat, les concours publics, hors primes à l'aménagement du territoire sont passés de 5,5 milliards de francs en 1980 à 11,2 milliards de francs en 1984 (dont 7,6 milliards de francs pour la recherche développement, 0,6 milliard de francs pour la formation et la diffusion et 3 milliards de francs de dotations en capital).

Pour 1986, la filière électronique recevra près de 5 milliards de francs, dont 2,1 milliards prélevés sur le budget des P.T.T.. Le secteur est donc épargné par la rigueur qui frappe le budget de l'industrie, ce dont votre commission se félicite.

B. LA POURSUITE DES RESTRUCTURATIONS INDUSTRIELLES

Les rectifications de frontières entre les groupes nationaux ont conduit à la constitution de pôles cohérents capables d'affronter la compétition mondiale.

– en informatique : constitution d'un pôle de regroupement autour de Bull, qui a absorbé SEMS et TRANSAC ;

– en circuits intégrés : concentration de l'effort autour des deux pôles Thomson et Matra ;

– partage des activités entre Thomson et C.G.E. :

. Thomson se concentre désormais sur l'électronique professionnelle, le grand public, le médical et les composants et s'est renforcé dans ces domaines en reprenant SINTRA, CEPEM qui appartenaient précédemment à la C.G.E. ;

. la Compagnie générale d'électricité, dans le domaine de la filière électronique, se concentre sur les télécommunications, la bureautique et la productique. Avec l'apport des activités correspondantes de Thomson, le nouvel ensemble dirigé par la C.G.E. se hisse au sixième rang mondial en télécommunications et se rapproche de la taille critique nécessaire au développement de la future génération de centraux. En productique, on peut noter la création de la Compagnie générale de productique.

V. L'INDUSTRIE TEXTILE

A. UN SECTEUR QUI DEMEURE FRAGILE MALGRE LES EFFETS BENEFIQUES DU PLAN DE 1981

1) La baisse de la consommation et de la production

En 1984 la **consommation** finale textile a marqué, pour la seconde année consécutive une baisse en volume de 3,3% (recul de 2,1 en 1983).

En 1985 on observe un léger redressement de la consommation, soit une progression de 0,2% pour les cinq premiers mois en référence à la même période en 1984. Cette légère amélioration tenant surtout au vêtement féminin.

La tendance décroissante de la **production** observée en 1983 (- 3,3%), après une très légère amélioration en 1982 (+ 0,2%), s'est poursuivie en 1984 (- 1,7%). Cette évolution défavorable résulte plus du textile que de l'habillement.

En 1985 la baisse de production tend à se poursuivre au premier trimestre surtout pour la fabrication de fibres chimiques, du tissage de la confection masculine et pour l'enfant.

2) Le ralentissement des performances du commerce extérieur

La croissance des importations en valeur qui s'était ralentie en 1983, du fait notamment de la baisse de consommation des ménages, a repris au second semestre 1984 (+ 19%). En 1985, la hausse des importations se poursuit à un rythme comparable pour l'habillement (+ 16%) inférieur pour le textile.

L'évolution des exportations nettement favorable en 1983 (+ 2% en volume) s'est poursuivie en 1984, s'accroissant même pour l'habillement

notamment vers les Etats-Unis, en raison de la hausse du dollar. En 1985, on observe une moindre progression des exportations.

Ainsi le déficit du commerce extérieur, hors matières premières, après s'être réduit de 8 248 millions de francs en 1982 à 7 594 millions de francs en 1983, s'est accru en 1984 pour se situer au même niveau que 1982, soit 8 252 millions de francs avec cependant un solde redevenu positif pour l'habillement.

3) Une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi

Après la diminution de l'hémorragie observée à partir de 1982, on observe une diminution du nombre d'emplois plus forte en 1984 sans atteindre les baisses constatées avant 1982.

En 1984, le textile a perdu 3,6% de ses emplois et l'habillement 5,3%, soit - 4,4% pour l'ensemble du secteur.

Au premier trimestre 1985, l'emploi a régressé de 1,3%, soit 5% en tendance annuelle.

On note une assez grande disparité dans l'évolution des effectifs des différentes régions entre 1981 et 1983. Les régions à tradition textile ont vu leurs effectifs baisser plus que la moyenne nationale, comme le Nord (- 8%), la Lorraine (- 11%), la Picardie (- 8%) où on note la présence de grands groupes textiles comme B.S.F.. A l'opposé, la région Midi-Pyrénées composée essentiellement d'un tissu de P.M.E. a vu ses effectifs croître de 3%. C'est également le cas de la Bretagne à faible tradition textile (+ 4%). D'une manière générale, il semble que les régions méditerranéennes aient eu une évolution des effectifs plus favorable que les régions septentrionales.

B. LES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

Le plan textile de 1981 comportait un dispositif d'allègement des charges sociales au bénéfice des employeurs ayant pris un double engagement relatif aux investissements et à l'amélioration de l'emploi. Ces contrats, signés pour 12 mois, ont été renouvelés en juin 1983. Mais, condamné par la commission des Communautés européennes, le gouvernement français n'a pu reconduire ce plan en 1984. Votre

commission regrette l'abandon de cette mesure qui avait permis la reprise de l'investissement, la progression de l'autofinancement des entreprises, la diminution des pertes d'emplois et le redressement du commerce extérieur de l'industrie textile.

Un nouveau projet d'aide aux investissements n'a pu pour l'instant être mis en place en raison d'une nouvelle opposition de la commission de Bruxelles, publiée au Journal officiel des Communautés le 14 août dernier.

Ce programme qui ne devait porter que sur l'année 1985 devait permettre une aide financière au secteur textile d'un montant de 150 millions de francs, sous forme de bonifications d'intérêts de 6% pour des prêts destinés à des investissements de modernisation. Ce qui revenait à bonifier un milliard de prêts bancaires en sa faveur, grâce à un mécanisme qui avait l'originalité d'être interne à la profession : le DEFI (Développement-exportation-formation-image), comité chargé du développement et de la promotion du textile habillement, devait gérer et distribuer ces bonifications à partir de ressources constituées pour l'essentiel par une taxe parafiscale sur ces industries (0,44% sur le textile, et 0,22% sur la maille-habillement).

La commission a interdit la mise en oeuvre de ce programme, selon elle contraire aux règles européennes, considérant que l'industrie française est maintenant viable par suite des aides reçues entre 1982 et 1984. « Toute nouvelle aide renforcerait donc de manière déloyale la compétitivité française ».

Le gouvernement français a déposé un recours auprès de la Cour de Justice le 20 août dernier pour obtenir l'annulation de cette décision qui retarde l'achèvement de la modernisation du secteur.

Votre commission regrette ce contretemps car elle estime que si la France a réalisé des progrès, il lui faut se maintenir à un niveau satisfaisant face à l'agressivité des industries textiles des pays à bas salaires.

En outre, un problème se pose concernant l'affectation du montant de la taxe parafiscale versée depuis janvier 1984 par les professionnels et dont 150 millions de francs devraient être consacrés aux investissements. Les professionnels envisagent en effet de remettre en cause le principe même de cette taxe parafiscale. Il est regrettable qu'un plan de modernisation décidé le 24 mai 1984 soit suspendu jusqu'au milieu de l'année 1986, compte tenu des délais de la procédure européenne.

VI. L'INDUSTRIE CHIMIQUE

A. LA POURSUITE DE L'ASSAINISSEMENT EN 1984

Après la récession de 1982 et les progrès de la production enregistrés en 1983, 1984 a continué sur la même lancée et permis à beaucoup de sociétés le retour à une situation plus saine.

L'activité de la chimie a été marquée en 1984 par une nouvelle étape de croissance estimée à 3% en volume.

Le gain déjà obtenu en 1983 (+ 4,3%) se trouve confirmé, même si en 1984 le résultat est sensiblement en retrait sur l'évolution constatée au plan européen (5,9% en 1983 et 5,6% en 1984).

La progression de la production de 3% en 1984 peut être attribuée pour 2 points à l'expansion du marché national ou la demande s'est accrue de 2,2% en 1984, et pour 1 point à l'amélioration du commerce extérieur.

L'accroissement de la demande domestique reflète la faible croissance économique de 1984 (+ 1,5% pour le P.N.B. et + 1,7% au plan de la production industrielle dans son ensemble).

Le commerce extérieur de la chimie a enregistré une nouvelle amélioration ; cette amélioration est très sensible en valeur, puisque les exportations progressent de 21,5% tandis que les importations s'accroissent de 18,7%, concourant à un excédent record de 26 milliards de francs ; elle est plus décevante en termes de volume, puisque les exportations s'accroissent d'un taux (8%) à peine supérieur à celui des importations (7%).

L'élément dynamique a été apporté, à la différence des années précédentes, par la chimie minéralogique (+ 6,3%) où le secteur des engrais a exercé un effet d'entraînement appréciable. La chimie organique (+ 1,7%) a été affectée par l'interruption de la tendance croissante antérieure (pétrochimie et matières plastiques), tandis que la parachimie se trouvait freinée par la stagnation ou la baisse de la demande adressée par les secteurs liés à la consommation des ménages, à l'activité du bâtiment et aux industries textiles et automobile (+ 2,6%).

Quant à la pharmacie, elle a progressé de 3,5% en volume.

Le chiffre d'affaires s'établit à environ 257,5 milliards de francs ; les exportations atteignent 41,5% de la production (38,4% en 1983) tandis que les importations couvrent à hauteur de 34,9% le marché intérieur (32,6% en 1983).

L'emploi dans la chimie a continué de se réduire, à un taux cependant inférieur à celui des années précédentes.

L'investissement a été en nette reprise, la progression en volume des dépenses d'investissement étant estimée à 15% pour l'année, confirmant ainsi l'amorce de reprise constatée en 1983 (+ 2% en volume).

Enfin, l'année 1984 a été marquée par un certain redressement des rentabilités grâce à la fois au dynamisme du marché, surtout à l'exportation, et aux efforts d'assainissement et de modernisation entrepris par les sociétés après plusieurs années de grave détérioration de leurs résultats et de leurs structures financières.

B. LA SITUATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES DU SECTEUR

1) Les restructurations

La restructuration de la chimie publique engagée en 1985 s'est ordonnée autour de deux grands axes : la réorganisation de la chimie publique autour de trois grands pôles (Rhône Poulenc, Elf Aquitaine et C.D.F. Chimie) et le regroupement dans les engrais en vue de la constitution de deux groupes (APC Geza et Cofaz Sopag). Ces opérations sont maintenant achevées.

Les mesures de rationalisation de la production destinée à restaurer la compétitivité de l'appareil industriel qui devaient accompagner ce plan ont été mises en oeuvre.

Des investissements importants, pour la plupart à temps de retour de rapide (économies d'énergie et de matière première) ont été engagés. Ils sont maintenant réalisés et produisent tous leurs effets...

Quelques opérations de fermeture ne sont pas tout à fait achevées, ainsi que les mesures de réduction d'effectifs, encore que pour ces dernières elles aient pratiquement toutes été engagées ou au moins annoncées.

2) La situation des entreprises publiques du secteur

Dans l'ensemble, bien qu'à des degrés différents, les entreprises publiques du secteur chimique restent fragiles financièrement sous l'angle de la rentabilité industrielle dans plusieurs de leurs activités.

Le groupe **E.M.C.** (entreprises minières et chimiques) a réalisé un chiffre d'affaires de 5,8 milliards de francs en juin 1985 contre 6,130 milliards de francs en 1984. Elle a dégagé une capacité d'autofinancement de 252 millions de francs et reçu de l'Etat 150 millions de francs de dotations en capital et 150 millions de francs de prêts participatifs.

C.D.F. Chimie a eu cette année un mauvais premier semestre et son chiffre d'affaires consolidé n'atteint que 11,07 milliards de francs en 1985 contre 12,9 milliards en 1984.

Cette situation traduit globalement la prolongation de la très mauvaise conjoncture du deuxième semestre 1984 en Pétrochimie, une accentuation de la dégradation progressive de cette même conjoncture dans les Spécialités chimiques, et une diminution des ventes d'engrais qui se traduit par un recul de 8% en tonnage. **C.D.F. Chimie** a reçu de l'Etat un apport de fonds propres et quasi fonds propres constitué de 700 millions de francs de dotations en capital et 600 millions de francs de prêts participatifs.

Enfin, pour le premier trimestre 1985, le chiffre d'affaires consolidé de **Rhône Poulenc** s'établit à 28 848 millions de francs en progression de 10% par rapport au premier semestre 1984. Le résultat net, lui, progresse d'une année sur l'autre de 30 à 1 038 millions de francs.

Ces bons résultats s'expliquent en partie par la conjoncture et pour le reste sont le produit de tous les efforts faits depuis plusieurs années (désengagement de la chimie lourde, arrêt des unités vétustes, réduction des sur-effectifs).

VII. LA CONSTRUCTION NAVALE

Le transfert au cours de l'été 1984 de la tutelle de la construction navale du secrétariat d'Etat chargé de la Mer au ministère du Redéploiement industriel et du commerce extérieur justifie l'analyse de ce secteur dans le présent avis.

A. L'AGGRAVATION DE LA CRISE

1) Un phénomène mondial

Les difficultés de la construction navale française se situent dans un contexte de crise de la demande mondiale; le niveau des commandes

prises depuis le début de l'année 1984 reflète la situation de sur-capacité importante qui subsiste dans le secteur du transport maritime. Ce niveau est en effet tombé de 12,1 millions de tonneaux de jauge brute compensée (T.J.B.C.) en 1984 à 3,08 millions de TJBC au cours du premier semestre 1985, après avoir atteint 14,7 millions de T.J.B.C. en 1983.

La ventilation des livraisons enregistrées en 1984 et surtout au cours du premier trimestre 1985 confirme la répartition des commandes passées au cours des années précédentes : recul de la C.E.E. (12,6% des livraisons mondiales du premier trimestre 1985), progression du Japon et de la Corée du Sud (respectivement 53,5% et 13% au cours de la même période).

2) Le déclin de la France sur le marché mondial

La part de la France s'est élevée à 0,8% des commandes mondiales en 1984 et à 2,2% au cours du premier trimestre 1985 (d'après les chiffres exprimés en T.J.B.C. de l'O.C.D.E., du Lloyd's Register of Shipping) contre 0,9% en 1983 et 1,5% en 1982.

Le niveau des commandes obtenues par les grands et petits chantiers a été de 184 000 T.J.B.C. en 1984 et de 91 000 T.J.B.C. au cours du premier semestre 1985.

La part des commandes pour l'exportation a été de 76% en 1984 et de 68% au cours du premier semestre 1985. Au cours des dix années précédentes celle-ci s'élevait à environ 60% en moyenne.

B. LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES DES CHANTIERS FRANCAIS

1) L'application du plan de mars 1984

Face à ces difficultés, le Gouvernement avait décidé en mars 1984 de limiter à 270 000 T.J.B.C. la production des deux grands groupes de construction navale, Allsthom et Nord-Méditerranée. Force est de

constater que les objectifs n'ont pas été atteints, ce qui se traduit, pour les sites concernés, par une sous charge et un chômage partiel importants.

Le chiffre d'affaires des grands chantiers s'est établi à 6 050 millions de francs en 1984, contre 9 200 millions de francs en 1982. L'impact de la crise est moins marqué sur les résultats d'exploitation et les résultats nets (100 millions de francs pour l'ensemble des trois groupes en 1984) compte tenu du mécanisme d'aide à la construction navale et également, dans le cas de Nord-Méditerranée, des subventions de restructuration pour couvrir le coût social des réductions d'effectifs et certaines pertes sur navires en cours de construction.

Cet état de fait concerne aussi bien les grands que les petits chantiers qui ont, eux aussi, vu se détériorer leurs plans de charge, dont la durée moyenne a été réduite au tiers de ce qu'elle était en 1982. De même, leur chiffre d'affaires est passé de 1 950 millions de francs en 1983 à 1 530 millions de francs en 1984 et leurs résultats d'exploitation et résultats nets de 17 millions de francs en 1983 à 200 millions de francs en 1984.

En 1984 et 1985, les deux groupes Alsthom et Nord-Méditerranée ont mis en oeuvre les orientations du Gouvernement énoncées par M. Guy Lengagne en mars 1984 : rappelons que ces orientations ont pour objectif de réduire en trois ans les capacités de grande construction navale en France de 30%, pour les ramener à 270 000 T.J.B.C. à la fin de 1986 ; le plan Lengagne s'accompagne d'un impératif social : les réductions d'effectifs nécessaires (chiffrées par les deux entreprises à 5 100 environ, dont 2 100 pour Alsthom et 3 000 pour Nord-Méditerranée) doivent s'effectuer sans licenciement : à cet effet, le mécanisme des congés de conversion et des congés de fin de carrière a été mis en place en novembre 1984.

Au 30 juin 1985 avaient été enregistrés environ 3 800 départs (soit 75% des réductions d'effectifs prévues au titre du plan de mars 1984), dont 1 100 en congés de conversion, 900 en congés de fin de carrière, 1 200 en préretraite à 55 ans et 600 en départs volontaires aidés. Cependant, compte tenu de la dégradation persistante du marché mondial et de la sous-activité durable du chantier de Dunkerque, le groupe Nord-Méditerranée a annoncé récemment la nécessité de 900 suppressions d'emplois supplémentaires avant la fin de 1985 dont 700 à Dunkerque et 200 dans la Division-Sud (La Seyne - La Ciotat).

2) L'incertitude subsiste sur l'avenir de la construction navale française

La politique gouvernementale en matière de construction navale semble hésitante. En effet, dans une lettre adressée au Premier Ministre en mai 1985, M. Pierre Beregovoy suggérait la fermeture pure et simple des

chantiers français. Le ministre de l'Economie et des Finances s'inquiétait du volume alarmant des deniers publics engloutis par la construction de navires : 5,5 milliards de francs en 1984, 4 milliards de francs en 1985.

Après un sévère débat interne, le Gouvernement a refusé d'aller aussi loin, mais a décidé d'accentuer le repli amorcé en 1984. Le dernier schéma prévoit une nouvelle régression de la construction navale accompagnée de l'abandon d'un ou de plusieurs sites. **Votre commission souhaiterait connaître l'état des réflexions gouvernementales sur ce point, ainsi que le nombre exact des sites qui seront conservés (deux ou cinq) ?** De nombreuses incertitudes planent en effet sur les chantiers de Dunkerque, la Seyne et Nantes Dubijeon. Quel est leur avenir et quelles évolutions d'effectifs sont prévues à court terme ?

La seule certitude est le coup d'arrêt donné aux aides de l'Etat puisque la dotation prévue pour 1986 s'élèvera à 2,9 milliards de francs, ce qui traduit la volonté du Gouvernement de ne pas continuer à subventionner un secteur déficitaire dont l'avenir est incertain.

VIII. L'INDUSTRIE DU MEUBLE

A. UN MARCHE NATIONAL DEPRIME

L'année 1984 a été marquée par un rétrécissement du marché intérieur de l'industrie du meuble qui a vu sa production chuter de 3% en valeur, les importations progresser de 6,7% et le taux de pénétration passer de 35 à 38% par rapport à 1983.

L'année 1985 s'annonce peu favorable et les ventes du négoce pour le premier trimestre enregistrent une diminution en valeur de 8,4% d'après l'enquête réalisée par l'Institut de promotion et d'études de l'ameublement.

Cependant, on constate des signes encourageants :

- l'amélioration des échanges extérieurs ;
- l'émergence d'une image du mobilier français contemporain ;
- la sensibilisation des partenaires de la filière meuble aux problèmes du secteur qui touchent à la fois l'industrie et le négoce.

B. LA RELEVÉ PASSE PAR L'EXPORTATION

Le plan de développement des exportations de meubles signé le 4 juin 1980 a porté ses fruits puisque le taux de couverture de la balance commerciale est passé de 35,7% en 1982 à 41,1% en 1984.

Le montant de nos exportations est passé de 2,5 milliards de francs en 1982 à 3,5 milliards de francs en 1984.

L'augmentation de nos exportations vers les U.S.A. (+ 84,5%) et vers la Grande-Bretagne (+ 31,8%) a été particulièrement sensible.

Par ailleurs, les principales entreprises exportatrices du secteur ont conforté leur position sur les marchés étrangers et poursuivent leurs efforts pour augmenter leur champ géographique.

– 1984 est l'année de reconnaissance des actions du **Comité de valorisation de l'innovation dans l'ameublement (VIA)**, comme en témoigne l'accueil réservé aux membres français, ayant ce label, dans de nombreux pays.

– **Les mesures prises en faveur de l'industrie et de l'ameublement** se sont poursuivies en 1984 avec les adaptations rendues nécessaires pour l'évolution du secteur de l'ameublement et, en 1984, 135 dossiers présentés par des entreprises ont pu bénéficier de l'aide du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (C.O.D.I.F.A.).

Le financement de ces programmes a pu être assuré grâce à la perception d'une taxe sur les ventes de sièges et de meubles au profit de cet organisme.

En 1984, les recettes se sont élevées à 69,8 millions de francs.

De son côté le Centre technique du bois et de l'ameublement (C.T.B.A.) a bénéficié d'une somme de 17,4 millions de francs.

Les actions ont porté notamment sur :

- l'amélioration de la conception et de la construction des produits ;
- la connaissance des composants et matériaux entrant dans la fabrication des meubles et des sièges ;
- la gestion de la qualité ;
- la formation professionnelle.

Dans le domaine de la **normalisation**, 1 650 000 meubles ont été estampillés en 1984. Les entreprises titulaires de la marque N.F. sont au nombre de 198.

Votre commission se félicite des résultats obtenus et souhaite que l'effort soit poursuivi, puisque dans un paysage industriel marqué par les dépôts de bilans, les quelques réussites enregistrées sont dues à des ventes à l'étranger.

TROISIEME PARTIE :

L'INDUSTRIE DEFAVORISEE DANS LE PROJET DE BUDGET POUR 1986

Le projet de loi de finances pour 1986 reflète la volonté du gouvernement de stopper les dépenses de l'Etat, ou du moins de les redéployer. L'industrie contribue largement à la mise en oeuvre de cette rigueur budgétaire puisqu'elle voit ses crédits -hors services communs- diminuer de 15,7%, passant de 27,7 milliards de francs en 1985 (dépenses ordinaires et crédits de paiement) à 23,4 milliards de francs pour 1986.

Le ministre du redéploiement industriel a justifié cette importante diminution d'une part par l'amélioration incontestable de la situation des entreprises qui permet à l'Etat de réduire le niveau des dotations et aides qu'il leur accorde, d'autre part par la baisse de 0,7 point des prélèvements obligatoires.

Tout en reconnaissant que la situation financière des entreprises s'est améliorée, votre commission considère que **ce budget manque d'ambition** et qu'il ne permettra pas à l'industrie française de rattraper le retard pris sur ses concurrents.

I. UNE DIMINUTION DRASTIQUE DES CREDITS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE

En premier lieu, et compte tenu du redressement de la situation financière de la plupart des entreprises publiques, le gouvernement propose de limiter à 8,3 milliards l'enveloppe consacrée à leurs **dotations en capital** par l'Etat actionnaire, afin de ne couvrir que les besoins de la sidérurgie et de Renault et pour compléter en crédits de paiement la participation de l'Etat aux investissements des entreprises nationales dans les pôles de conversion. Compte tenu des dotations inscrites par ailleurs au budget annexe des P.T.T., pour assurer le développement des entreprises de la filière électronique, soit 2,135 milliards de francs, l'enveloppe consacrée aux dotations en capital des entreprises industrielles s'établit à 11 050 millions de francs.

De même, les **crédits de politique industrielle** qui s'élevaient à 2 410 millions de francs en 1985, sont limités à 1 880 millions de francs pour tenir compte du coût des opérations de restructuration ; ils seront essentiellement consacrés à la politique de développement industriel, notamment en matière de productique.

Quant à la dotation destinée à la construction navale, après une forte croissance entre 1982 et 1984, elle est stabilisée à un montant de 2 942 millions de francs compatible avec la nécessaire poursuite du plan de restructuration du secteur engagé par le gouvernement aux fins d'adapter la capacité de production des chantiers à l'évolution du marché international de la construction et de la réparation navale. Les dotations correspondant aux engagements nouveaux, notamment les engagements récemment pris pour de nouvelles mises en chantier seront inscrites en loi de finances rectificative pour 1985.

En revanche, de nouvelles actions sont mises en oeuvre en faveur de l'environnement des entreprises : mise en place du Fonds de promotion de l'image industrielle et technologique de la France à l'étranger (+ 3,5 millions de francs), extension des moyens consacrés à la qualification et à la normalisation (+ 21,8 millions de francs), aides accrues aux organismes concourant au développement de la politique industrielle, (+ 71,337 millions de francs), et enfin intensification des actions de formation, notamment par un soutien renforcé à l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (+ 3,046 millions de francs) et à l'Ecole nationale d'exportation (+ 14,160 millions de francs) créées en 1985.

Au total, le ministère consacrera près de 280 millions de francs aux mesures en faveur de **l'amélioration de l'environnement des entreprises industrielles petites ou grandes, anciennes ou nouvelles.**

Enfin, le succès des opérations menées en Lorraine dans le cadre du fonds d'industrialisation conduit à le doter de 100 millions de francs en complément des 500 millions de francs mis en place sur 1984- 1985.

Dans le domaine des **matières premières**, la diminution relative des dotations budgétaires a été rendue possible du fait des efforts financiers des années antérieures, d'un recentrage des interventions publiques et d'un relais par d'autres opérateurs parapublics ou privés ; ces orientations se traduisent par :

- l'absence de dotation nouvelle à la Caisse française des matières premières, le stock constitué initialement étant toutefois modifié dans sa composition pour s'adapter à l'évolution de la vulnérabilité de notre pays,

- la suppression des crédits consacrés au Plan métaux et aux économies de matières premières.

- le recentrage sur les actions de prospection et de développement miniers (+ 30 millions de francs) à partir des crédits « inventaire des matières premières » actuellement limités à la recherche d'indices pour renforcer les actions liées au développement rapide des résultats issus de l'inventaire et la conduite au stade de l'exploitation des gisements découverts.

Les actions de maîtrise de l'énergie sont également affectées par la rigueur, puisque les crédits de l'A.F.M.E. sont amputés d'une centaine de millions de francs par rapport à 1985. Ils sont fixés à 511 millions de francs contre 683 millions de francs l'an dernier.

Conformément aux engagements gouvernementaux, la subvention aux Houillères nationales est maintenue en francs constants, soit 7 420 millions de francs sur lequel 362 millions de francs seront consacrés à la reconversion des zones minières, notamment en Lorraine et dans le Nord Pas-de-Calais, venant ainsi en complément des autres aides mises en place au bénéfice de ces régions (fonds d'industrialisation de la Lorraine, investissements des entreprises nationales dans les pôles de conversion...).

Quant aux **moyens de fonctionnement et d'équipement** du ministère, ils ont, d'une part été réduits sur certains postes de dépenses courantes pour contribuer à l'effort général de réduction du train de vie de l'Etat et d'autre part affectés en priorité soit à des opérations génératrices à terme d'économies budgétaires soit à des actions d'accompagnement de la modernisation industrielle :

- rationalisation des implantations des services extérieurs afin d'obtenir des économies d'échelle,

- poursuite du plan informatique et bureautique dans le sens d'une amélioration des liaisons administration centrale - services extérieurs,

- transformation de 33 emplois au bénéfice des Ecoles supérieures des mines dans le cadre du programme de doublement des promotions lancé en 1985, et dont la mise en oeuvre se poursuit en 1986. L'augmentation des formations offertes aux étudiants s'accompagne, notamment dans les zones de reconversion du Nord Pas-de-Calais et d'Alsace d'un effort important pour la formation professionnelle ou complémentaire.

II. DES MESURES FISCALES EN FAVEUR DES ENTREPRISES QUI NE FAVORISERONT PAS LA RELANCE DE L'INVESTISSEMENT

Si le projet de budget comporte d'une part un certain nombre de mesures fiscales positives qui tiennent compte des demandes des entreprises, il crée d'autre part de nouvelles charges qui risquent de s'avérer pénalisantes dans un contexte de diminution des aides publiques.

A. LES PRINCIPAUX AMENAGEMENTS FISCAUX

Le projet de budget pour 1986 comporte un certain nombre de mesures fiscales en faveur des entreprises :

- l'impôt sur les sociétés voit son taux passer de 50% à 45% pour les bénéficiaires non distribués,

- l'allègement de 10% de la **taxe professionnelle** se limitant à 5% de la valeur ajoutée et la mise en place d'un déflateur devrait corriger en baisse sa base d'imposition,

- le crédit d'impôt recherche voit son taux passer de 25% à 50% de l'effort de recherche,

- le report en arrière des pertes d'une société s'appréciera désormais au choix : en tenant compte soit de l'investissement réalisé au cours du seul exercice déficitaire, soit de l'investissement réalisé lors des trois derniers exercices,

- les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée définies par la loi du 11 juillet 1985 pourront opter soit pour l'impôt sur les sociétés, soit pour l'impôt sur le revenu.

Cependant, à côté de ces mesures fiscales positives, le budget pour 1986 comporte des mesures pénalisantes pour les entreprises.

B. DES NOUVELLES TAXES SUR L'ENERGIE QUI VONT PENALISER LES ENTREPRISES

Afin de « renforcer le recours pour les industriels aux énergies nationales », sont créées deux nouvelles taxes sur le fuel lourd et le gaz industriel.

1) La taxe sur le fuel lourd

Elle passe de 165 francs à 284 francs la tonne, soit une augmentation de 72%. La France sera désormais le pays de la Communauté européenne où le fuel lourd est le plus taxé. Cette mesure va pénaliser essentiellement les entreprises industrielles qui absorbent les 2/3 du fuel lourd consommé en France. Il s'agit essentiellement de P.M.E., notamment dans les secteurs de l'agro- alimentaire (25%), de la consommation industrielle, du papier carton, du textile et du verre.

2) La taxation du gaz industriel

Le projet de loi de finances prévoit également une taxe de 0,95 centime par kwh sur le gaz industriel pour les consommations supérieures à 5 millions de kwh par an.

Au total, ces nouvelles taxes devraient, selon certains experts, alourdir de 2 millions de francs les prix de revient des entreprises.

En définitive, le budget de l'industrie pour 1986 ne devrait pas favoriser la reprise de l'investissement industriel. Selon les prévisions de l'I.N.S.E.E., les signes d'une reprise ample et durable ne sont pas encore discernables et l'amélioration de 1985 risque de ne pas se confirmer en 1986. En outre, les entreprises demeurent encore fragiles financièrement et sont défavorisées, face à leurs concurrentes étrangères, par leur manque de marge de manoeuvre pour intégrer dans leurs prix la baisse des cours mondiaux. Ce budget de rigueur ne leur permettra pas de rattraper le retard pris sur nos grands concurrents.

CONCLUSION

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la commission des Affaires économiques et du Plan a décidé de donner un **avis défavorable** à l'adoption des crédits du redéploiement industriel inscrits dans le projet de loi de finances pour 1986.